PLURIVERS

Plurivers #1 — Décoloniser le changement climatique

Justice climatique pour les Outre-mer

Pour une décolonisation du changement climatique depuis la France

Malcom Ferdinand

Je suis né en Martinique et y ai grandi jusqu'à mes 18 ans dans les villes de Rivière-Pilote et de Schœlcher. Une ancienne colonie française dont la société et les paysages restent marqués par l'histoire des conquêtes coloniales, le génocide des peuples autochtones, la traite négrière transatlantique, l'esclavage colonial et les différentes formes de travail forcé. J'ai également vécu dans plusieurs pays d'Europe et réside actuellement à Paris. En tant qu'homme Noir ayant grandi dans une famille de classe moyenne, j'ai pu faire l'expérience de situations de domination liées au racisme structurel et aux rapports coloniaux que l'État français entretient avec ses anciennes colonies, tout en étant relativement préservé de certaines violences de genre et de classe. Ces expériences de vie tant en Martinique qu'en Europe dans des sociétés postcoloniales, patriarcales et chrétiennes, structurées par des rapports de dominations socio-raciales ont façonné mes engagements citoyens et mes thèmes de recherche universitaires. Je suis aujourd'hui chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), cofondateur et président de l'Observatoire Terre-Monde. Mes recherches se situent à l'intersection des philosophies, histoires et politiques des enjeux écologiques contemporains et des philosophies, histoires et politiques des enjeux liés au legs colonial de la modernité. Une partie de ces recherches sont présentées dans le livre Une écologie décoloniale : penser l'écologie depuis le monde caribéen (Seuil, 2019). Aujourd'hui, je mène des recherches portant à la fois sur l'histoire des pensées de l'écologie, et sur différents conflits écologiques de la Caraïbe allant du changement climatique à l'usage de pesticides.

1 * Une partie de cet article est reprise d'un précédent article publié en 2018. Ferdinand, Malcom, « Subnational Climate Justice for the French Outre-mer : Postcolonial Politics & Geography of an Epistemic Shift », *Island Studies Journal*, vol. 13, p.119-34.

2 De la Conférence Cadre des Nations-Unies sur le Changement climatique en 1992 à Rio (CCNUCC) aux annuelles Conférences des Parties (COP) en passant par les accords de Kyoto en 1997 et les accords de Paris en 2015, les travaux de recherches scientifiques, les mouvements écologistes et les représentant·e·s des peuples autochtones n'eurent de cesse d'enjoindre les États-nations à limiter les émissions globales de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces appels sont inséparables de la reconnaissance des inégalités historiques des émissions, particulièrement entre Nord global et Sud global, et des injustices dans les conséquences du réchauffement climatique[1]. Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont précisé que le réchauffement climatique affecte particulièrement les pays du Sud, les pays pauvres et les femmes[2]. De même, Tendayi Achiume, la rapporteuse spéciale auprès du haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'Homme pointa dans son rapport du

[1]Roberts, Timmons et Bradley, Park, *A climate of injustice : global inequality, North-South politics, and climate policy,* Cambridge, MIT Press, 2006 ; Roberts, Timmons et al., « Climate justice and inequality », in Dunlap, Riley et Brulle, Robert (dir.),*Society and climate change : sociological perspectives,* New York, Oxford University Press, 2015, p. 127–165.

[2]Field, Christopher et al. (dir.), « IPCC, 2014 : Summary for Policymakers », in *Climate change 2014 : impacts, adaptation, and vulnerability. Part A : global and sectoral aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 3.

25 octobre 2022 à l'Assemblée générale la centralité du racisme comme élément structurant des injustices climatiques et plus largement de la crise écologique globale[3].

3 Ici, je souhaite poser la question de ces inégalités et injustices climatiques reconnues au niveau mondial à partir de la France. Si la France aime cultiver une image de pays des droits de l'Homme et de pays engagé sur le front du changement climatique entre autres à travers son rôle clé dans la COP21 de Paris ou encore par les sorties médiatiques en 2017 d'Emmanuel Macron envers Trump « Make our planet great again », elle est aussi le pays qui fut condamné le 14 octobre 2021 pour le non-respect de ses engagements climatiques[4] et qui est régulièrement épinglé tant par le défenseur national des droits,[5] que par l'ONU au sujet du racisme et des violences policières[6]. En particulier, je souhaite interroger le sens d'une justice climatique à partir et envers des territoires de ce pays qui sont marginalisés au niveau national et masqués sur la scène internationale : *les Outre-mer*.

4 La justice climatique ici ne fait pas référence à un ensemble de lois nationales ou internationales qu'il faudrait respecter à l'égard du climat. Il s'agit avant tout d'une exigence politique, sociale, morale et juridique d'égalité, de redistribution et de dignité face aux inégalités globales en jeu concernant tant les causes d'un réchauffement anthropogénique du climat que les conséquences de ce réchauffement. Quelle place occupent les Outre-mer dans les rapports de la France au changement climatique et dans la conceptualisation théorique et politique d'une justice climatique ?

5 Après une brève présentation de ces territoires, cet article est traversé par deux enjeux principaux. D'une part, j'expose certaines des inégalités et injustices en cause dans les rapports des Outre-mer à la France hexagonale concernant le réchauffement climatique, et rappelle ainsi la nécessité d'une approche de la justice climatique prenant à bras le corps les Outre-mer : *une justice climatique infranationale*. D'autre part, je défends l'idée que les territoires non-souverains du monde tels que les Outre-mer français pointent une impasse théorique et politique de la justice climatique. De là découle la nécessité d'une politique plus radicale concernant tant les Outre-mer, la France que le reste de la Terre : *une décolonisation du changement climatique*.

Les Outre-mer ou la face coloniale masquée de la France

6 Aujourd'hui encore, le bout de terre européen à la forme hexagonale — l'Hexagone — ainsi que l'île de la Corse constituent le territoire imaginaire à partir duquel non seulement le réchauffement climatique en France, mais aussi la France en elle-même, restent pensés. Cette représentation géographique et politique eurocentrée de la France, héritée de son empire colonial et esclavagiste se retrouve dans plusieurs domaines de la vie politique nationale et internationale. Faites donc l'expérience suivante : posez la question à quiconque dans le monde (y compris en France hexagonale et dans les Outre-mer) « où se trouve la France sur une carte ? ».

7 Il semble aller de soi que la « bonne » réponse serait cette terre hexagonale européenne. Paradoxalement, quand bien même les territoires ultramarins français seraient mentionnés dans la réponse ou indiqués sur une carte, ils le sont d'une manière qui, grammaticalement, renforce l'eurocentrisme de la représentation de la France. Il est alors précisé que la France « a » ou encore « possède » des territoires dans l'océan Indien, l'océan Pacifique, l'océan Atlantique. Là encore, il va de soi que le sujet possesseur « La France » est rattaché à cette entité européenne

[3] Tendayi, E. Achiume, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Crise écologique, justice climatique et justice raciale*, Assemblée générale des Nations-Unies, 25 octobre 2022, §1.

[4] *Jugement n° 1904967-1904968-1904972-1904976 du Tribunal de Paris*, le 14 octobre 2021, http://paris.tribunal-administratif.fr/content/download/184990/1788790/version/1/file/1904967BIS.pdf

[5] Défenseur des Droits, *Rapport. discriminations et origines : l'urgence d'agir*, 2020.

[6] « L'ONU appelle la France à s'attaquer aux « profonds problèmes » de racisme au sein des forces de l'ordre », *ONU Info*, 30 juin 2023, https://news.un.org/fr/story/2023/06/1136572

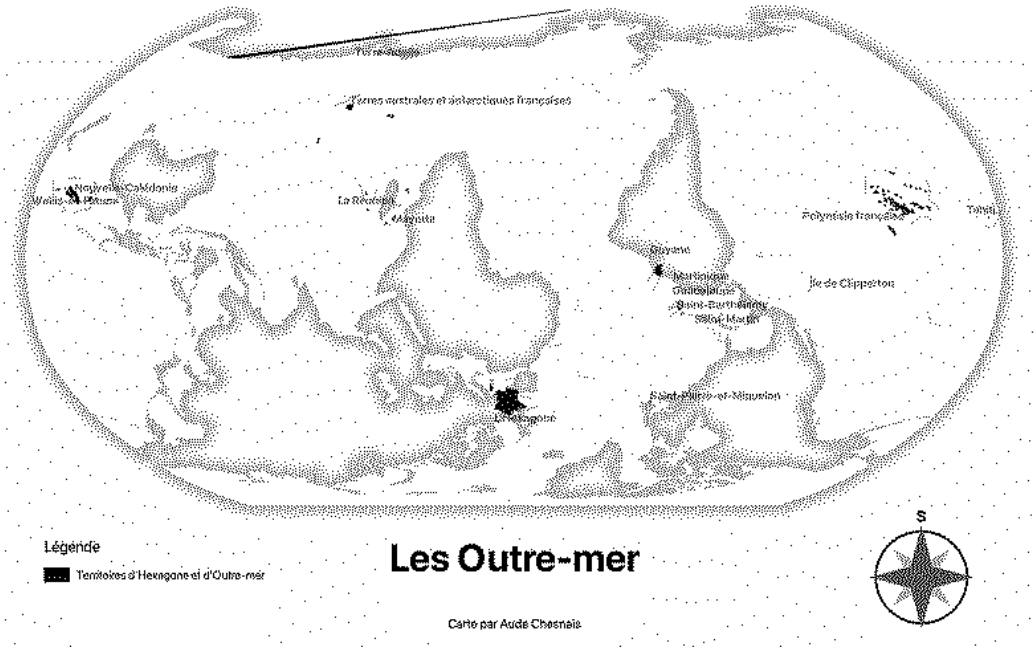


Fig. 1. — Carte des Outre-mer français réalisée par Aude Chesnais en 2021. voir l'original

et aux corps qui y vivent. Par exemple, il n'est jamais précisé que « La France » possède un territoire européen. Telle est l'une des manières d'illustrer la marginalisation géographique et politique des Outre-mer en France.

8 Pour rappel, l'après Seconde Guerre mondiale marqua un démantèlement de l'Empire colonial français au travers des luttes politiques et militaires des peuples colonisés en Afrique et en Asie pour leur souveraineté à l'image des indépendances du Vietnam (1945), de la Guinée (1958), du Sénégal (1960), de Madagascar (1960) et de l'Algérie (1962). Les « Outre-mer français » désignent principalement — mais pas seulement — les anciennes colonies de l'Empire colonial français qui furent maintenues dans l'ensemble territorial national à travers une forme de décolonisation sans souveraineté. Ces territoires ne sont plus des colonies, mais ne sont pas pour autant des pays indépendants.

9 Ainsi, outre sa terre continentale européenne, la France est aujourd'hui composée de 12 territoires situés dans l'océan Atlantique, l'océan Indien et l'océan Pacifique qui accueillent 2,6 millions d'habitants, soit 3,8 % de ses 68 millions d'habitants[7]. La plupart de ces territoires sont des petites îles densément peuplées qui ne dépassent pas les 2500 km[8] à l'exception de l'archipel de la Nouvelle-Calédonie (18,575 km^2). En Atlantique, on trouve la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Martin (partagée avec les Pays-Bas) et Saint-Barthélemy dans la région caribéenne tandis que Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve juste au large de la Terre-neuve au Canada. La Réunion et Mayotte se trouvent dans l'océan Indien. La Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna constituent les archipels français dans le Pacifique. Ces archipels sont plus éparpillés que ceux de la Caraïbe. Par exemple, la Polynésie est composée de 118 petites îles. Ces îles volcaniques sont principalement composées de paysages montagneux en leur centre et de plaines basses sur les côtes. Outre ces îles, la Guyane, avec ces 86 000 km^2, est située sur la partie nord-est de l'Amérique du Sud.

10 Les Outre-mer français comprennent aussi un ensemble de territoires inhabités, occupés principalement pour des raisons scientifiques et militaires appelés Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). On y trouve quatre archipels dans l'océan Indien (l'archipel du Crozet, l'archipel de Kerguelen, les îles Éparses, et les îles de Saint-Paul et d'Amsterdam). Les TAAF

[7] « Chiffres du ministère des Outre-mer », *Le ministre de l'Outre-mer*, 21 juillet 2023, https://www.outre-mer.gouv.fr/
[8] Article 73 de la *Constitution française* (4 octobre 1958).

comprennent aussi un énorme territoire en Antarctique appelé Terre-Adélie de 432 000 km[9]. Enfin, l'on trouve aussi l'île inhabitée et très isolée de Clipperton dans l'océan Pacifique. En excluant la Terre-Adélie, les Outre-mer constituent 18 % du territoire terrestre national. De plus, depuis la Convention des Nations-Unies sur le droit de la Mer en 1982 (CNUDM), ils composent 97 % du territoire maritime national aussi désigné comme la Zone Économique Exclusive (ZEE), soit environ 11 millions de km², assurant à la France le rang de deuxième puissance maritime mondiale (derrière les États-Unis).

11 Ces territoires sont aujourd'hui dans des configurations constitutionnelles différentes au sein de la France. D'un côté, on distingue les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM) composés des quatre « vieilles colonies » (la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane) et de Mayotte qui suivent le principe de l'identité législative de l'article 73 de la Constitution. Cela signifie que « les lois et règlements y sont applicables de plein droit », tout en ayant la possibilité de certaines adaptations[10]. Depuis le traité de Maastricht de 1992, les DROM sont considérés comme faisant partie intégrante de l'Union européenne (mais non de l'espace Schengen) désignées comme « régions ultrapériphériques » (RUP), et les lois, obligations et traités européens s'y appliquent automatiquement. D'un autre côté, on trouve les Collectivités d'Outre-mer (COM) comprenant Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et la Polynésie suivant le principe d'un régime législatif spécial « qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République » stipulé dans l'article 74 de la Constitution[11]. Hormis certains domaines régaliens de l'État (la nationalité, les droits civiques, les libertés, la justice et la sécurité) les lois et règlements nationaux ne s'appliquent pas automatiquement sauf précision contraire. Ces territoires ont un niveau d'autonomie législative plus important concernant par exemple la fiscalité et l'octroi de mer. Par exemple, la Polynésie possède son Assemblée, son gouvernement et son président. Depuis le traité de Rome de 1957, l'Union européenne considère les COM comme des « Pays et territoires d'Outre-mer » (PTOM). Bien que faisant partie des territoires pays membres de l'Union européenne, ces territoires ne font pas partie de l'Union européenne (UE). Par conséquent, les lois et règlements européens ne s'y appliquent pas. Pour autant, vu que leurs habitant·e·s sont des citoyen·ne·s français·e·s, iels sont aussi citoyen·ne·s européen·ne·s et élisent des représentant·e·s au Parlement européen. Les lois européennes s'appliquent donc aux personnes[12].

12 Suite à une longue série de conflits entre le peuple kanak et les autorités françaises, marquée entre autres par la prise d'otage de la grotte d'Ouvéa en 1988, des accords furent passés en 1998 connus comme l'accord de « Matignon-Oudinot » en 1988 et « l'accord de Nouméa » en 1998 qui octroient à la Nouvelle-Calédonie un statut unique en France (ni DROM, ni COM) régi par le titre XIII de la Constitution, visant à mettre en place un processus graduel vers l'indépendance. Ce processus, comprenant une série de trois référendums, se retrouve aujourd'hui dans une impasse face aux désaccords fondamentaux suscités par le gouvernement Macron. Ce gouvernement a imposé la tenue du 3e référendum sur l'indépendance en pleine période de confinement liée à la pandémie COVID-19 en 2021, ne respectant pas le souhait des indépendantistes kanaks d'honorer leurs morts et de reporter l'échéance afin de pouvoir mener une campagne sans restriction sanitaire. Ce dernier référendum fut boycotté, voyant une participation divisée par deux, et son résultat (« le non ») non accepté par la population. La Nouvelle-Calédonie est aussi un PTOM.

---

[9] Article 74 de la *Constitution française* (4 octobre 1958).

[10] Faberon, Jean-Yves et Ziller, Jacques, *Droits des collectivités d'Outre-mer, Manuels*, Paris, 2007 ; M'Saïdié, Thomas et Ziller, Jacques, *Les pays et territoires d'Outre-mer dans l'Union européenne*, Bruylant, Bruxelles, 2013.

[11] « L'Organisation des Nations Unies et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui », *Nations-Unies*, 16 février 2023, https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsgt Voir Ferdinand, Malcom, « Entretien avec Oscar Temaru et Moetai Brotherson », in Manglou, Mélissa et Ferdinand, Malcom (dir.), *Écologie et Politique : Écologies politiques depuis les Outre-mer*, vol. 63, Latresne, Le Bord de l'eau, 2021, p.137-148.

[12] Résolution A/RES31/4 adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 21 octobre 1976 sur la question de l'île comorienne de Mayotte au cours de sa 31e session. Voir Idriss, Mamaye, *Le combat pour Mayotte française : 1958-1976*, Paris, Khartala, 2018.

13 Historiquement, la composition des Outre-mer a évolué depuis 1946 et reste sujette à de possibles changements à l'avenir. D'une part, des évolutions politiques peuvent émaner des peuples de ces territoires eux-mêmes à l'instar de la Polynésie qui vient d'élire un gouvernement indépendantiste le 12 mai 2023 avec pour président Moetai Brotherson. D'ailleurs, c'est à travers les luttes de mouvements indépendantistes locaux portées entre autres par Jean-Marie Tjibaou et Oscar Temaru que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie furent (ré)inscrites à la liste officielle des Nations-Unies des territoires non autonomes à décoloniser[13]. D'autre part, la souveraineté française sur ces territoires est disputée. Les Comores revendiquent l'île de Mayotte, considérée comme une des quatre îles de son archipel. La séparation a été opérée par la France en 1976 au moment de l'indépendance des Comores (1975). La France a d'ailleurs été condamnée par l'Assemblée générale de l'ONU le 21 octobre 1976 qui déclara que les « référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte constituent une atteinte à la souveraineté de l'État comorien et à son intégrité territoriale, » et demandant « au Gouvernement français de se retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores et de respecter sa souveraineté »[14]. Concernant les territoires inhabités, Madagascar revendique la propriété de quatre des cinq îles des îles Éparses (les Glorieuses, Europa, Juan de Nova, Bassas da India) tandis que l'Île Maurice revendique la cinquième (l'île de Tromelin).

14 Ce rapide tour d'horizon géographique et politique montre que, contrairement à l'imaginaire colonial et eurocentré, la France est aujourd'hui un territoire multi-situé, localisé dans trois océans, et donc irréductible à sa seule terre continentale européenne. La marginalisation des territoires hors du continent européen n'est pas la simple conséquence d'une géographie morcelée dont certains espaces sont éloignés les uns des autres de plusieurs milliers de kilomètres. Cette marginalisation suit et prolonge une fracture coloniale, historique et contemporaine, séparant un territoire hexagonal — ancienne Métropole — abritant une population qui, du fait de la blanchité structurelle de la construction de la nation forgée à travers l'histoire de l'Empire colonial[15], reste présentée et pensée comme principalement Blanche, et des territoires — anciennes colonies — abritant des peuples majoritairement présentés et pensés comme non Blancs. Par ailleurs, l'asymétrie est flagrante dans la comparaison entre les statuts sociopolitiques des personnes associées à la catégorie socio-raciale Blanche, issues de l'Hexagone, vivant ou séjournant dans les Outre-mer — désignées comme « Métros » — et les personnes racisées, issues des Outre-mer, vivant ou séjournant en Hexagone. Les statuts économiques aisés et la domination des marchés locaux, l'accès aux hauts postes de l'administration et la surreprésentation dans les directions des différents services de l'État, de la culture et dans la recherche scientifique des premiers, correspondent aux discriminations au logement et à l'emploi, aux délits de faciès par la police, au racisme de la justice aboutissant à une surreprésentation dans les prisons, à l'invisibilisation dans les arts, la culture et les médias, aux discriminations dans l'accès aux métiers de l'enseignement supérieur des seconds[16]. En dépit de l'égale citoyenneté promise par la loi de départementalisation de 1946, l'on ne peut que constater la persistance de fortes inégalités sociales et d'infrastructures avec l'Hexagone encore aujourd'hui prolongeant

[13]Quijano, Aníbal, « Colonialidad del poder, eurocentrismo y América Latina », in *Lander*, Edgardo (dir.), *La colonialidad del saber : eurocentrismo y ciencias sociales*, Buenos Aires, CLACSO, 2000, p. 202 ; Morisson, Toni, *Playing in the dark : whiteness and the literary imagination*, Cambridge, Harvard University Press, 1999.

[14]Léobal, Clémence, *Ville noire, pays Blanc : Habiter et lutter en Guyane française*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2022. ; Brunetaux, Patrick et Pulvar, Olivier, *Les Métropolitains à la Martinique : une migration de confort*, Fort-de-France, K. éditions, 2022. ; Zecler, Michel, *Rester debout*, Paris, Plon, 2021 ; Beauvallet, Willy Célestine, Audrey et Roger, Aurélie (dir.), « L'État Outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, vol. 116, n° 4, 2016, p. 139-161. ; Marbœuf, Olivier, *Suites décoloniales : s'enfuir de la plantation*, Rennes, éditions du commun, 2022 ; Niang, Mame-Fatou, *Identités françaises : banlieues, féminités et universalisme*, Leiden, Brill-rodopi, 2020.

[15]Larcher, Syliane, *L'autre citoyen : l'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Points, Paris, 2022 [2014].

[16]Garde, François, *Petit éloge de l'Outre-mer*, Paris, Gallimard, 2018.

ainsi une distinction coloniale. Les habitant·e·s des Outre-mer devinrent des citoyens autres[17].

15 L'usage même du terme « Outre-mer » est littéralement le produit d'une fabrication coloniale française et reste contesté aujourd'hui. Ainsi, outre les évolutions historiques sur son genre (*le* ou *la* Outre-mer) — et sur son unité ou sa multitude (*l'*Outre-mer ou *les* Outre-mer), ce terme pose un ensemble de difficultés politiques et épistémiques. Politiques en ce qu'il reste difficile, voire violent, pour plusieurs habitant·e·s de ces territoires de se rapporter à leur lieu de vie comme l'« outre » d'un centre éloigné, ou pire, de s'identifier à l'adjectif qui lui est associé : « ultramarin·e ». Épistémiques, en ce que l'utiliser sans le questionner, c'est risquer d'adopter sa perspective coloniale. L'on court aussi le risque d'occulter les autres langues et les autres manières de nommer ces territoires, c'est-à-dire l'existence d'autres centres de références qui diffèrent de l'historique regard colonial français, parlant par exemple de Madinina, de Karukera, de Te Ao Ma'ohi et de Kanaky en lieu et place de la Martinique, la Guadeloupe, la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie respectivement. Au fond, il n'y a guère que pour l'État et le gouvernement français que ce terme reste encore une évidence. Une évidence que certains s'obstinent à envelopper d'un voile de condescendance et d'exotisme à outrance[18]. Pour autant, cela reste une catégorie administrative du gouvernement de ces territoires qui structure en partie les expériences de vie de leurs habitants. Ainsi, bien que ce terme soit disputé, j'y fais référence ici, non pour en épouser la perspective sous-jacente, mais plutôt pour exposer tant les impensés et limitations de ce terme que les situations de domination des habitant·e·s des territoires en question qui, bon gré mal gré, se retrouvent à faire face au changement climatique global à travers cette configuration juridico-politique découlant de l'Empire colonial français.

Faibles émissions de GES, forte exposition

16 Face au changement climatique, les Outre-mer se retrouvent pris en étau dans une double marginalisation au niveau national et international. D'un côté, au niveau national, leur marginalisation discriminante à l'œuvre dans l'imaginaire de la France se retrouve dans plusieurs aspects de la vie du pays (politiques, économiques, culturels, sociaux, juridiques et législatifs). Hypocrisie ou inconséquence, ces territoires ont pourtant permis à la France d'avoir une position géopolitique de premier plan sur l'échiquier mondial en facilitant entre autres une présence militaire et politique dans trois océans, un développement de sa puissance nucléaire à travers les 193 essais nucléaires réalisés sur les atolls de Moruroa et Fangataufa en Polynésie (après l'Algérie) de 1966 à 1996 et une place stratégique dans l'exploration spatiale avec le Centre Spatial Guyanais à Kourou (CSG) qui sert à toute l'Europe. Or, des années 1970 à aujourd'hui, les Outre-mer restent encore des impensés au sein des associations, des partis politiques et de la production intellectuelle de l'écologie politique hexagonale (notamment sur le climat), et relativement absents des mouvements climats de l'Hexagone tels que Youth for Climate et Alternatiba[19]. Pourtant, si les canicules et vagues de chaleur mortelles se répètent en Europe et dans l'Hexagone, les territoires dits d'Outre-mer sont sans doute les lieux en France les plus exposés et vulnérables aux conséquences du réchauffement climatique.

17 D'un autre côté, au niveau international, la plupart des mouvements climats et les approches principales de la justice climatique se sont focalisés sur les inégalités de contribution au réchauffement climatique et la disparité géographique et socio-politique des conséquences entre pays ou entre individus[20]. Avec raison, les appels à une justice distributive sont formulés

[17]Manglou, Mélissa, et Ferdinand, Malcom, « Penser l'écologie politique depuis les Outre-mer français », in Manglou et Ferdinand (dir.), *Écologies politiques depuis les outre-mer*, *op. cit.*, p. 11-26.

[18]Gardiner, Stephen, « Climate justice », in Dryzek, John, Norgaard, Richard, et Schlosberg, David (dir.), *The Oxford handbook of climate change and society*, Oxford University Press, 2011.

[19]Schlosberg, David, *Defining environmental justice : theories, movements, and nature*, Oxford, Oxford University Press. 2007, p. 79–99.

[20]Baptiste, Karen, et Rhiney, Kevon, « Climate justice and the Caribbean », *Geoforum*, vol. 73, 2016, p. 17-80 ; Perry, Keston, « (Un)Just transitions and Black dispossession : The disposability of Caribbean « refugees » and the political economy of climate justice », Politics, vol. 43, N°2, 2023, p.169–185 ; Sheller, Mimi, *Island futures : Caribbean survival*

du point de vue des Petits États Insulaires en Développement (PEID[21]) à l'image de la voix puissante de Mia Mottley, Première ministre de la Barbade. Par exemple, à l'exception de Porto Rico, les publications académiques sur la justice climatique dans la Caraïbe sont principalement concentrées sur ces PEID, en dépit du fait que la moitié des îles de la région sont des territoires non souverains rattachés à des États européens[22]. Bien que ces îles ne représentent que 12 % de la population de la Caraïbe et 5 % du territoire terrestre, ils comprennent 29 % du territoire marin[23]. Marginalisé au niveau national et invisible sur la scène internationale, penser le changement climatique à partir des Outre-mer pousse à appréhender la justice climatique à partir d'un autre angle, l'angle *infranational*, prêtant attention aux inégalités au sein même de l'ensemble d'un territoire national composé par son histoire coloniale, en l'occurrence, entre Hexagone et Outre-mer[24].

18 Les Outre-mer français font face à une injustice climatique fondamentale. N'y ayant que peu contribué, ces territoires sont à la fois surexposés aux conséquences du réchauffement climatique et font l'expérience d'une forte vulnérabilité construite dans la durée à travers ce que j'appelle « l'habiter colonial »[25]. Par cette expression, je désigne une manière d'habiter la terre et de se rapporter aux humains, aux non-humains et aux ecosystèmes qui fut imposée par les colonisations modernes, exploitant l'ensemble du vivant et structurant les infrastructures de ces territoires afin de permettre l'enrichissement de quelques actionnaires, de poursuivre la course effrénée du capitalisme et de servir le marché hexagonal. Le tableau suivant présente les émissions de GES des Outre-mer (DROM et COM), de l'Hexagone ainsi que leur part respective dans les émissions totales de la France ces 30 dernières années[26].

19 Émissions des gaz à effet de serre en France de 1990 à 2020

Mt de CO2e/an (UTCATF)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
DROM	9,5	15,2	14,2	15,3	16,5	16,3	15,2
% du total	1,8	2,9	2,7	3	3,5	3,9	4
COM+ N. C.	3,3	3,9	3	4,7	5,1	6,9	5,8
% du total	0,6	0,8	0,6	0,9	1,1	1,6	1,5
Outre-mer	12,8	19,1	17,3	20,1	21,6	23,2	21
% du total	2,4	3,7	3,3	4,0	4,6	5,5	5,6
Hexagone	512,5	496,8	511,8	484,7	449,5	400,7	355,8
% du total	97,6	96,3	96,7	96,0	95,4	94,5	94,4
Total France (Hexagone + Outre-mer)	525,3	515,9	529,0	504,7	471,1	423,9	376,8

in the Anthropocene, Durham, Duke University Press, 2020 ; Sealy-Huggins, Leon, « 1.5 °C to stay alive': climate change, imperialism and justice for the Caribbean », *Third World Quarterly*, vol. 38, N°11, p. 2444–2463.

[21](Obtenu à partir de Flanders Marine Institute (2016). *Maritime boundaries geodatabase : maritime boundaries and exclusive economic zones (200NM)*, version 9. http://www.marineregions.org et Central Intelligence Agency (CIA). (2018). *The world factbook*. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bb.html

[22]Barrett, Sam, « Subnational climate justice ? Adaptation finance distribution and climate vulnerability », *World Development*, 58, 2014, p.130-142.

[23]Ferdinand, Malcom, *Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Seuil, 2019, p. 51-68.

[24]Ces données ne prennent pas en compte les émissions dues au transport aérien et maritime international (comme convenue dans le cadre de la CCNUCC). Cela signifie que les trajets entre Hexagone et Outre-mer ne sont pas comptabilisés dans les objectifs de réduction des émissions. De même, les émissions des COM et de la Nouvelle Calédonie ne sont pas prises en compte dans le total officiel de la France. Dans cet article, elles le sont.

[25]Élaboration propre à partir des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques données des émissions dans l'air de Citepa (éditions 2022 et 2023) disponibles à https://www.citepa.org/fr/publications/

[26]Bareigt, Ericka, et Fasquelle, Daniel, *Rapport d'information sur l'adaptation du droit de l'énergie aux Outre-mer*, Paris : Assemblée Nationale, 2014.

(élaboré à partir des données Citepa)[27]

20 Les Outre-mer contribuent au réchauffement climatique. Cependant, comparativement au reste de la France, leurs émissions restent faibles. En 1990, l'année de référence pour la plupart des accords internationaux, les Outre-mer ne représentaient que 2,4 % des émissions de la France. Depuis 1990, la part des Outre-mer dans les émissions françaises a augmenté régulièrement, représentant aujourd'hui 5,6 % des émissions. À ce jour, les émissions per capita des Outre-mer (7,8 tonnes CO2e/habitant·e·s) sont supérieures à celles de l'Hexagone (5,5 tonnes CO2e/habitant·e·s). Si l'on en restait là, l'on dirait : « regardez ! les habitant·e·s des Outre-mer seraient ceux qui contribuent le plus en France au changement climatique ! ». Cependant, il faut aussi se rappeler que les émissions de GES résultent non seulement des modes de consommation, mais aussi des modes d'occupation des sols, des structures et modes de production énergétique. Ainsi, en 2020, tout en occupant près d'un cinquième du territoire terrestre national (18 %), leurs émissions ne représentaient que 5,6 % du total.

21 Par ailleurs, si l'augmentation des émissions de GES des Outre-mer tranche avec la lente diminution des émissions totales de France, cela est moins dû à une différence de comportements des habitant·e·s des Outre-mer et des habitant·e·s de l'Hexagone, qu'à une production énergétique différente. En 2014, un rapport parlementaire alertait déjà sur la dépendance des Outre-mer aux énergies fossiles[28]. En 2023, une mission d'information parlementaire a fait le même constat[29]. Malgré une tendance à la baisse, tous les Outre-mer dépendent encore à plus de 80 % des énergies fossiles telles que le charbon et le pétrole : 83 % en Guadeloupe (2021) ; 82 % en Martinique (2020) ; 98 % à Mayotte (2020) ; 81 % Guyane (2020) ; 94 % en Polynésie (2019) ; 86 % à la Réunion (2022), 96 % en Nouvelle-Calédonie (2021)[30]. Puisqu'elles sont importées, la dépendance des Outre-mer aux énergies fossiles n'est que l'autre face d'une non-souveraineté énergétique. Malgré les bonnes conditions environnementales pour développer l'énergie hydraulique, solaire, géothermique et les éoliennes, les énergies renouvelables peinent encore à s'y développer. La part de l'énergie fossile dans l'Hexagone est bien plus faible (46 % en 2021) du fait de la dépendance à l'énergie nucléaire (40 % en 2021)[31].

22 Représentant moins de 6 % des émissions de GES français, du fait de plusieurs facteurs géographiques, les Outre-mer sont en première ligne des conséquences du réchauffement climatique. La plupart de ces territoires sont des îles situées dans les latitudes tropicales et endurent une élévation significative de la température moyenne. Par exemple, en Nouvelle-Calédonie et en Martinique, de 1970 à 2009, l'on a constaté une élévation de température de 1, 3 °C et 1, 44 °C respectivement, soit près de deux fois la moyenne globale sur la même période[32]. Pendant cette période, le niveau de la mer a augmenté de 3 mm par an[33]. L'on estime que le niveau de la mer dans ces territoires verra une augmentation d'ici la fin du siècle allant de 40 cm à 1 m[34].

---

[27] Rimane, Davey et Ratenon, Jean-Hugues, *Rapport d'information sur l'autonomie énergétique en Outre-mer*, Paris, Assemblée nationale, 2023.

[28] Chiffres obtenus à partir des sources suivantes : Observatoire de l'énergie – Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie – 2021, Belfort, Amélie, *Bilan de l'Énergie 2021*, Observatoire Régionale de l'énergie et du climat de Guadeloupe, 28 septembre, 2022 ; Sylvestre-Baron, Teiki, *Bilan énergétique Polynésie française : édition 2019*, Observatoire Polynésien de l'énergie & ADEME Polynésie française, 28 février 2021 ; Hoarau, Mathieu, *Bilan énergétique Réunion : les chiffres clés 2022*, SPL Horizon Réunion, 2023 ; « Bilans énergétiques des départements d'Outre-mer de 2013 à 2020 », *Données et études statistiques*, Ministère de la transition écologique, 14 avril 2022.

[29] Andrieux, Virginie, Meillac, Christophe et Mesqui, Bérangère (dir.), *Chiffres clés de l'énergie : édition 2022,* Services des données et études de la Statistique, novembre 2022.

[30] Observatoire National sur les Effets Du Réchauffement Climatique (ONERC), *Les Outre-mer face au défi du changement climatique : Rapport au premier ministre et au parlement,* Paris, La Documentation française, 2013, p. 28.

[31] ONERC, *op. cit.*, p. 32.

[32] ONERC, *op. cit.*, p. 34.

[33] « Le réchauffement climatique observé à l'échelle du globe et en France », *Météo France*, 7 Aout 2015, http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/le-rechauffement-observe-a-l-echelle-du-globe-et-en-france

[34] Walsh, Kevin et. al, « Tropical cyclones and climate change », *WIREs Climate Change*, vol.7, N°1, p. 65-89 ; Knutson, Thomas et. al, « Tropical Cyclones and Climate Change Assessment : Part II : Projected Response to Anthropogenic Warming », in *Bull. Amer. Meteor. Soc.*, vol.101, 2020, p. E303 – E322.

Ces territoires étant entourés de plaines avec des pentes faibles, une petite élévation (verticale) du niveau de la mer est suffisante pour causer un retrait (horizontal) important du trait de côte et donc une perte significative du territoire terrestre. En Martinique, il est fréquent d'entendre les anciens de la ville du Vauclin au sud ou du Prêcheur au nord raconter que leur maison d'enfance ou que le terrain où ils jouaient au football se trouvent aujourd'hui dans la mer. Bien que ces conséquences ne soient pas spécifiques aux Outre-mer (l'Hexagone a aussi connu une augmentation de la température de 1 °C), leur insularité et leur petite taille rend toute perte de territoire terrestre très problématique pour la vie socioéconomique des habitant·e·s menaçant de submerger les routes, les marchés, les places et les habitations du littoral[35].

23 Les facteurs géographiques sont aussi importants concernant les cyclones. Si le réchauffement climatique n'augmente pas la fréquence générale des cyclones, la disponibilité d'une plus grande masse de vapeur d'eau dans l'atmosphère, augmente l'intensité des pluies des cyclones. Il en est de même pour le rapport entre l'augmentation de la température du climat et l'augmentation des vents des tempêtes. Ainsi, nous assistons non pas à plus de cyclones, mais à plus de cyclones de plus *haute intensité*[36]. Cette tendance a déjà causé des conséquences dramatiques en 2017 à l'image des cyclones Irma et Maria de catégorie 5 ayant affecté la Caraïbe et singulièrement Saint-Martin et Saint-Barthélemy. L'augmentation en intensité des cyclones s'accompagne aussi d'une intensification de l'*onde de tempête*, c'est-à-dire de la forte élévation temporaire du niveau de la mer le long des côtes causant des inondations destructrices comme ce fut le cas à New York[37].

24 L'élévation du niveau de la mer et le recul du trait de côte induisent aussi des conséquences politiques importantes pour les peuples du Pacifique. Comme le rappelait l'écrivain fidjien Epeli Hauʻofa, pour de nombreux peuples du Pacifique, ils habitent un océan parsemé d'îles et non des îles entourées d'un océan[38]. Le recul du trait de côte peut aussi entraîner la perte de territoire marin. Vu que le territoire marin des États est établi à partir du trait de côte comme ligne de départ, le recul de la côte risque de réduire le territoire marin si important pour ces peuples. Telle fut l'une des raisons de la Déclaration des peuples polynésiens contre les menaces climatiques à Taputapuatea en Polynésie appelant à ce que les lignes marines de base soient figées pour garantir l'existence maritime de ces territoires face au changement climatique[39].

25 Fortement exposés aux conséquences du réchauffement climatique, ces territoires montrent aussi une grande vulnérabilité. Celle-ci découle d'abord de leur contenu écologique. En effet, ces territoires possèdent des écosystèmes endémiques et vulnérables, situés dans plusieurs points chauds de biodiversité. Au niveau national, 80 % de la biodiversité française se trouve dans les Outre-mer[40]. Cela comprend la faune et la flore terrestre telles la grande forêt amazonienne de la Guyane et les mangroves de Martinique, Guadeloupe et Mayotte. La Guyane contient le plus grand bloc forestier de l'Union européenne. Étant six fois plus petite que l'Hexagone, la Guyane abrite trois fois plus d'espèces de vertébrés[41]. 97 % de la biodiversité endémique de la France se trouve dans les Outre-mer. La biodiversité est aussi marine. Les 11 millions de km^2 marins des Outre-mer abritent 10 % des coraux et 20 % des atolls de la

[35] Ayyad, Mahmoud, Hajj, Muhammed, et Marsooli, Resa, « Climate change impact on hurricane storm surge hazards in New York/New Jersey Coastlines using machine-learning », in *npj Climate and Atmospheric Science*, vol.6, N°88, 2023.

[36] Hau'ofa, Epeli, *Notre mer d'îles*, (trad. G. Colombani, T. Isselé & S. Massau), Arue, Pacific Islanders éditions, 2013.

[37] Lallemant-Moe, Hervé Raimana, « Les défis territoriaux et spatiaux des changements climatiques pour les territoires du Pacifique », in Manglou et Ferdinand (dir.), *op. cit.*, p. 125-131.

[38] Gargominy, Olivier, et Boquet, Aurélie, *Biodiversité d'Outre-mer*. Paris, Comité Français pour L'UICN, 2013 ; La question de la métrique de la biodiversité est bien plus complexe qu'un simple pourcentage et mériterait un article entier. Par ce chiffre, loin de vouloir diminuer l'importance des écosystèmes hexagonaux, il s'agit simplement de faire prendre conscience de l'importance des écosystèmes des dits territoires d'Outre-mer.

[39] ONERC, *Les Outre-mer face au défi du changement climatique : Rapport au premier ministre et au parlement*, Paris, La Documentation française, 2013, p. 49.

[40] Initiative française pour les Récifs CORalliens (IFRECOR), « Récifs coralliens les joyaux de l'Outre-mer », *Ifrecor*, 3 Juillet 2011, http://www.ifrecor.com/recifs-coralliens.html

[41] Ferdinand, Malcom, *Une écologie décoloniale…*, p. 51-68.

planète[42]. L'élévation de la température de la mer et l'acidification des océans constituent aussi une menace pour ces écosystèmes délicats.

Une vulnérabilité construite par l'habiter colonial

26 Loin d'être naturelle, la vulnérabilité des territoires face au changement climatique est le résultat d'une construction historique, socioéconomique, géographique et politique de l'habiter colonial[43]. Depuis la construction historique et coloniale de leur économie, ces territoires affichent des indicateurs sociaux les plus alarmants en France avec, par exemple, des taux de chômage deux à trois plus élevés que ceux de l'Hexagone. En 2022, alors qu'il était de 7,1 % dans l'Hexagone, les taux de chômage en Outre-mer atteignent environ 13 % en Martinique et en Guyane, 11 % en Nouvelle-Calédonie, 18 % en Guadeloupe et à la Réunion, et 34 % à Mayotte[44]. Seule la Polynésie affiche des chiffres comparables avec 9 % en 2022[45]. En 2018, respectivement 39 % et 77 % des Réunionnais·e·s et des Mahorais·e·s vivaient sous le seuil de pauvreté[46]. Par ailleurs, le mode de calcul par l'INSEE de ces taux comporte des biais qui tendent à sous-estimer ce problème[47]. Le coût de la vie est bien plus élevé dans les Outre-mer qu'en Hexagone. En 2020, une étude révèle que le panier alimentaire était entre 37 % et 46 % plus cher en Outre-mer qu'en Hexagone[48]. S'y ajoutent de nombreuses défaillances dans la mise en place du service public entravant concrètement l'accès à certains droits sociaux comme cela fut constaté aux Antilles par le défenseur des droits en 2023[49]. Cette persistance des inégalités avec l'Hexagone fut l'une des critiques des mouvements de grève générale en Guadeloupe et en Martinique et à la Réunion en 2009, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie en 2016, et en Guyane française en 2017[50]. Malgré la loi votée en 2017 pour l'égalité réelle en Outre-mer, les inégalités restent fortes[51]. La quête d'une « égalité réelle », garante du processus de décolonisation, reste au cœur des revendications de la société civile.

27 L'habiter colonial maintient des économies structurellement fondées sur la non-souveraineté alimentaire de leurs habitant·e·s. L'absurdité de l'habiter colonial face au changement climatique rencontre l'une de ses plus fortes manifestations dans la culture de la banane aux Antilles. À chaque cyclone de moyenne intensité, les plantations de ces herbes géantes se retrouvent fortement endommagées. Nous avons donc une agriculture qui repose sur la résistance annuelle d'une herbe géante à des vents de plus de 200 km/h. De même, spécialisée dans l'exportation de sucre, le Global Footprint Network estime que l'île de La Réunion excède annuellement sa biocapacité — la capacité des écosystèmes à régénérer ce qui en a été retiré par les humains

[42]« Taux de chômage localisés par sexe et âge en moyenne annuelle en 2022 Comparaisons régionales et départementales », *INSEE*, 25 mai 2023, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134411#tableau-TCRD_087_tab1_regions2016 ; Jonzo, Anne, « 2000 emplois de moins qu'avant la crise sanitaire et forte hausse du chômage Enquête Emploi 2022 à Mayotte », *INSEE*, 9 février 2023, https://www.insee.fr/fr/statistiques/6798031 ; Dukunengo, Annette, « Synthèse, Enquête force de travail 2022 », *Institut de la Statistique et études économiques Nouvelle-Calédonie (ISEE)*, août 2023, https://www.isee.nc/emploi-revenus/emploi-conditions-de-travail/emploi-chomage

[43]« L'emploi progresse en 2022, le nombre d'inactifs ne souhaitant pas travailler également », *Institut de la Statistique Polynésiene* (ISPF), 30 décembre 2022, https://www.ispf.pf/publication/1359

[44]Grangé, Claire, « Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion », *INSEE Flash Réunion*, 28 janvier 2021, www.insee.fr/fr/statistiques/5016838

[45]Patent, George, « sincérité des taux de pauvreté en Outre-mer », *Sénat : questions écrites*, 28 février 2019, https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190209202.html

[46]Méjean, Caroline et al. (dir.), *Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer*, IRD Éditions, Marseille, 2020, p. 106.

[47]*Rapport : Service public aux Antilles : garantir l'accès aux droits*, Paris, Défenseur des droits, 2023.

[48]William, Jean-Claude, Reno, Fred, et Alvarez, Fabienne (dir.), *Mobilisations sociales aux Antilles : les événements de 2009 dans tous leurs sens*. Paris : Karthala, 2012 ; Odin, Pierre, *Pwofitasyon : luttes syndicales et anticolonialisme en Guadeloupe et en Martinique*, Paris, La Découverte, 2019.

[49]Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

[50]Footprint Data Foundation, York University Ecological Footprint Initiative, and Global Footprint Network : National Footprint and Biocapacity Accounts, 2023 edition, data.footprintnetwork.org/#/

[51]Bareigts, Ericka et Fasquelle, Daniel, *op. cit.*, p. 9.

– de 3 200 %, la classant au troisième rang des territoires les plus déficitaires au monde[52]. La Martinique et la Guadeloupe sont aux 18e et 21e rangs, excédant respectivement leur biocapacité de 680 % et 590 %. Les Antilles et la Réunion exportent des milliers de tonnes de bananes et de sucre sans pour autant pouvoir nourrir leurs habitant·e·s ni assurer un renouvellement biologique de leurs écosystèmes. La persistance de l'habiter colonial se remarque aussi par la non-souveraineté énergétique de ces territoires dépendants à plus de 80 % de l'énergie fossile[53]. Cela signifie que l'impossibilité du transport d'un pétrolier (pour cause de cyclone ou d'autres évènements) peut plonger les infrastructures dans ces territoires dans une paralysie mortelle. Comme la situation de Saint-Martin après le cyclone Irma nous l'a montré, la fragilité des infrastructures d'accès à l'eau, la non-souveraineté alimentaire, et la non-souveraineté énergétique conjuguées à des situations de précarité et de pauvreté constituent les ingrédients d'une catastrophe en attente de se produire à n'importe quel aléa environnemental intense[54].

28 Enfin, loin des seules conséquences du réchauffement climatique, ces territoires sont exposés aussi à une multitude de risques environnementaux qui se conjuguent. L'émergence d'un volcan sous-marin au large de Mayotte engendre un affaissement de l'île *face* à une élévation du niveau de la mer à cause du réchauffement climatique[55]. La Martinique et la Guadeloupe demeurent des îles volcaniques, situées dans une zone de subduction et qui connaissent une activité sismique régulière. Par ailleurs, elles restent marquées par le scandale de la contamination au chlordécone. Cet insecticide, utilisé officiellement de 1972 à 1993 dans les bananeraies, a entraîné une contamination durable, généralisée et délétère des écosystèmes antillais, y compris des humains[56]. Or les fortes pluies présentes lors de tempêtes tropicales ou cyclones créent souvent des dommages dans les canalisations ayant pour conséquence la pénétration de chlordécone dans les systèmes d'adduction d'eau et la contamination de l'eau du robinet.

Les Outre-mer peuvent-ils parler face au changement climatique ?

29 Reprenant la formulation de Gayatri Spivak à propos des subalternes, les habitant·e·s des Outre-mer ont-iels la possibilité politique de prendre la parole face au changement climatique ?[57] Sont-iels considéré·e·s comme des sujets politiques à part entière, doué·e·s de parole, portant leurs propres cosmologies et conceptualisations des enjeux climatiques et droits de prendre part aux discussions nationales et internationales ? Politiquement, parallèlement à leur forte exposition aux conséquences du réchauffement climatique et à leur vulnérabilité écologique et sociopolitique, les Outre-mer français sont également marginalisés au sein de la République-française. Tout d'abord, au niveau électoral, les Outre-mer pèsent bien peu dans la politique nationale française avec leurs 2,6 millions d'habitant·e·s. Plus profondément, l'idée que les citoyen·ne·s français·e·s d'Outre-mer puissent parler sur d'autres sujets nationaux que leurs réalités sociales et politiques (et même là, ce n'est pas acquis) semble sinon saugrenue à tout le moins difficile à accepter dans l'imaginaire hexagonal. En revanche, il va de soi que les-

[52]Pastel, Audrey et Saffache, Pascal, « Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) : frein ou catalyseur de l'adaptation des territoires insulaires au changement climatique ? Exemple de Saint-Martin suite à l'ouragan Irma », *Études caribéennes*, vol.48, avril 2021.

[53]Feuillet, Nathalie et al., « Birth of a large volcanic edifice offshore Mayotte via lithosphere-scale dyke intrusion », *Nature Geoscience*, vol.14, 2021, p.787-795.

[54]Malcom, Ferdinand, « Toxic Time-scape & the Double Fracture of Modernity : Chlordecone Contamination of Martinique & Guadeloupe », in Muller, Simone et Nielsen, May-Brith (dir.), *Toxic Timescapes Examining Toxicity across Time and Space*, Ohio University Press, 2023 p. 253–284.

[55]Gayatri, Spivak, « Can subaltern speak ? », in Nelson, Carry et Grossberg, Lawrence (dir.), *Marxism and the Interprétation of Culture*, Champaign, University of Illinois Press, 1988, p. 271-31.

[56]Fricker, Miranda, *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing*, Oxford, Oxford University Press, 2007 ; Grosfoguel, Ramon,« The structure of knowledge in westernized universities : Epistemic racism/sexism and the four genocides/epistemicides of the long 16th century », *Human Architecture : Journal of the Sociology of Self-Knowledge*, vol. 11, N°1, 2013, p. 73–90.

[57]Schroeder, Helke, et Lovell, Heather, « The role of non-nation-state actors and side events in the international climate negotiations », *Climate Policy*, vol.12, N°1, 2012, p. 23–37 ; Nasiritousi, Naghmegh, Hjerpe, Mattias, et Linnér, Björn-Ola, « The roles of non-state actors in climate change governance : understanding agency through governance profiles », *International Environmental Agreements : Politics, Law and Economics*, vol. 16, N°1, 2016, p. 109–126.

habitant·e·s, élu·e·s et représentant·e·s de l'Hexagone ont l'évidente légitimité à discourir sur les réalités des Outre-mer. Cette asymétrie politique et symbolique est l'une des continuités du rapport colonial entre « Métropole » et Outre-mer. C'est le principe même d'un ministère des colonies, rebaptisé en 1946 « ministère de l'Outre-mer » qui reste domicilié en Hexagone. C'est le principe de la nomination de ministres et ministres délégués des Outre-mer, comme le fait le gouvernement Macron depuis 2022, qui n'ont aucun lien d'appartenance avec les territoires d'Outre-mer.

30 Au niveau épistémique, cette marginalisation structurelle, politique et symbolique se perpétue au sein de la compréhension théorique des enjeux écologiques mondiaux depuis la France hexagonale, au sein de l'écologie politique française, des mouvements écologiques et des politiques environnementales nationales. L'histoire de la production intellectuelle de l'écologie politique et de la philosophie environnementale en France atteste de l'histoire du silence colonial et de l'exclusion des voix des Outre-mer. Outre l'invisibilisation des voix, ce racisme épistémique latent entraîne aussi l'absence de reconnaissance d'autres manières de penser, problématiser, écrire et raconter le changement climatique[58].

31 Les statuts ambivalents de certains territoires d'Outre-mer (COM) en France et dans leur rapport à l'Union européenne reproduisent à l'échelle nationale et internationale des formes d'exclusion. D'un côté, les Outre-mer n'ont pas de voix propre sur la scène internationale de discussion du changement climatique. En ce qui concerne la CCNUCC, en dépit de leur importance écologique, les territoires d'Outre-mer n'ont pas de voix propres. Contrairement à leurs voisins tels que les Fiji, le Vanuatu et Tuvalu dans le Pacifique, les Comores et l'île Maurice dans l'océan Indien, et Sainte-Lucie, Dominique, le Surinam et Haïti dans la Caraïbe, les Outre-mer n'ont ni le statut de partie, ni celui d'observateur. Ils sont officiellement représentés par la France.

32 D'un autre côté, quand la France signa et ratifia la CCUNCC en 1992 et 1994, elle a inclus toutes les émissions des territoires d'Outre-mer. Autrement dit, la France doit informer les autres membres du progrès de la réduction des GES de tous ses territoires y compris les COM. Cependant, la signature par la France du Protocole de Kyoto s'est déroulée dans le cadre de son affiliation à l'Union européenne. Or, comme les COM ne font pas partie de l'Union européenne, les accords et provisions du protocole de Kyoto ne s'appliquent pas aux COM et à la Nouvelle-Calédonie – contrairement aux DROM. Autrement dit, le niveau de référence des émissions de GES de 1990 à partir duquel la France doit réduire ses émissions n'inclut pas les émissions et la participation des COM – composés à l'époque de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, La Polynésie, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie. Les COM sont donc exclus du Protocole de Kyoto et des programmes associés concernant les émissions. Comme ce fut le cas lors de la COP 21, les COM et la Nouvelle-Calédonie doivent s'engager individuellement à respecter ces accords, mais cet engagement a lieu dans leur rapport avec la France et non sur la scène internationale.

33 Cette exclusion des scènes internationales a aussi des conséquences sur l'accès à certains financements internationaux pour les Petits États Insulaires en Développement tels que le Fonds vert. Créé en 2010 dans le cadre de la CCNUCC, ce fonds a vocation à financer les projets des États en voie de développement, les PIED et les États Africains qui font face au changement climatique. Contrairement aux États indépendants, les Outre-mer français n'y ont pas accès.

34 Pris dans cet entre-deux politique, les Outre-mer, comme de nombreux acteurs non étatiques, tentent d'influencer les décisions internationales sur le changement climatique en prenant part aux différents évènements annexes aux COP et aux espaces informels[59]. Ils poursuivent deux stratégies principales. La première consiste à faire pression au niveau de l'affiliation nationale et

[58] Sage, Maina, Aboubacar, Ibrahim, et Letchimy, Serge, *Rapport d'information sur les conséquences du changement climatique dans les Outre-mer*, Paris, Assemblée Nationale, 2015, p. 54.

[59] « Découvrez les premiers lauréats du fond vert dans vos régions », Ministère de la transition écologique, 4 avril 2023, https://www.ecologie.gouv.fr/decouvrez-premiers-laureats-du-fonds-vert-dans-vos-regions

européenne afin d'obtenir les moyens nécessaires pour faire face et s'adapter au changement climatique. Telle fut l'intention du rapport remis en amont de la COP21 en 2015 par trois députés des Outre-mer, Serge Letchimy (Martinique), Ibrahim Aboubacar (Mayotte) et Maïna Sage (Polynésie) au Parlement français. Les trois députés rappelèrent la situation particulière de ces territoires français qui subissent les mêmes conséquences que leurs voisins indépendants sans pour autant avoir accès aux mêmes formes de financement :

35 > « le changement climatique n'a pas de frontière ! Aussi, s'il est tout à l'honneur de notre Nation de s'engager pour les États indépendants les plus démunis et vulnérables, il paraît inconcevable que les Outre-mer français ne puissent pas être soutenus de la même manière, au regard à la fois de l'hypervulnérabilité environnementale et économique de leurs territoires et des services exceptionnels rendus par leur biodiversité terrestre et maritime ! Ces espaces, qui ont servi aux forces spatiales et militaires de la France, sont un atout géostratégique majeur qui mérite toute l'attention de notre Pays. »[60]

36 Les territoires d'Outre-mer tentent alors d'obtenir les moyens nécessaires depuis leur position de territoires français. Ainsi, le fonds vert d'une valeur de 2 milliards d'euros à destination des collectivités de France créé en 2023 concerne aussi les Outre-mer. Parmi les 150 premiers projets lauréats, 18 projets concernent les Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) pour un montant total de 8,5 millions d'euros[61].

37 Des initiatives au niveau européen se montent également. *L'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne* a mis en place un groupe de travail sur l'environnement comprenant des dialogues entre les PTOM et la commission européenne sur le changement climatique. À l'initiative du comité français de L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un programme spécifique pour les acteurs ultramarins fut lancé en 2011 nommé programme *Biodiversity and Ecosystems Services in EU Overseas Countries and Territories* (BEST) et financé par l'Union européenne. Bien que ce programme ait permis la réalisation de plusieurs projets locaux, les fonds restent encore insuffisants pour le travail nécessaire de conservation. Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), qui est le troisième corps de représentation en France à côté du Parlement et du Sénat, constitué de membres de la société civile, arrive à la même conclusion dans un rapport sur les apports de la justice climatique en 2016. Parmi ses propositions, le CESE appela à la création d'un fonds pour une justice climatique spécifique pour tous les territoires d'Outre-mer, et la mise en place, là où cela est possible, de solutions adaptées[62].

38 La seconde stratégie consiste, pour les Outre-mer, à développer et participer à des alliances et coalitions régionales avec d'autres pays indépendants permettant un autre accès à la scène internationale. C'est le cas par exemple de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie qui font partie depuis 2006 du Forum des îles du Pacifique, de la Martinique qui devient membre à part entière des États de la Caraïbe Orientale (OECS) et de la Communauté Caribéenne (CARICOM), et de la Réunion et de Mayotte qui font partie de la Commission de l'Océan Indien (COI). Le Forum des îles du Pacifique, le CARICOM et la COI ont tous le statut d'observateur aux conférences des parties.

39 La faible part des émissions des Outre-mer dans le total de la France, leur forte exposition aux conséquences du réchauffement climatique, et leur faible représentation dans les instances de décisions politiques et de gestion de l'environnement sont les motivations d'une exigence de

[60] Jouzel, Jean, et Michelot, Agnès, *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, Paris, Conseil Économique, Social et Environnemental & Les éditions des journaux officiels, 2016, p. 7-8.

[61] International Climate Justice Network, « Bali Principles of Climate Justice », *Corpwatch*, 28 août 2002, https://www.corpwatch.org/article/bali-principles-climate-justice

[62] Cottias, Myriam, « L'oubli du passé contre la « citoyenneté » : troc et ressentiment à la Martinique (1848-1946) », in Daniel, Justin & Constant, Fred (dir.), *Cinquante ans de départementalisation*, Paris, Harmattan, 1997, p. 293-313.

justice climatique infranationale. En m'appuyant sur les 27 principes de la justice climatique définis dans la déclaration de Bali en 2002, j'attire l'attention sur trois points fondamentaux en vue d'une véritable justice climatique pour les Outre-mer[63].

40 Premièrement, les principes 3, 19, 20 et 21 affirment les droits des peuples autochtones et des communautés affectées d'être représentés et de parler pour eux-mêmes, d'être impliqués de manière démocratique et effective à tous les niveaux de décision, d'avoir des politiques publiques basées sur le respect mutuel et la justice libre de toutes formes de biais ou discriminations, le droit d'autodétermination et de contrôle de leurs terres, leurs sous-sols et le droit de dire « non » à toute action menaçant leur territoire, mode de vie et culture. Aujourd'hui, les Outre-mer ne sont pas encore représentés adéquatement de manière spécifique sur les enjeux du réchauffement climatique, ni au niveau politique, ni au niveau scientifique. Le droit de tous ces territoires à être souverains sur leur terre reste encore conditionné au bon vouloir des gouvernements de Paris. *Une justice climatique pour les Outre-mer impliquerait alors de reconnaître en chaque territoire, le pouvoir et le droit de décision des communautés sur leurs territoires terrestres et marins.*

41 Deuxièmement, le principe 7 de la justice climatique appelle à la reconnaissance du principe de la dette écologique des pays industrialisés et des entreprises transnationales vis-à-vis du reste du monde à cause de leur accaparement de la capacité de la planète à absorber les gaz à effet de serre. *Ici, une justice climatique pour les Outre-mer impliquerait la reconnaissance de la France, de la dette écologique qu'elle a contracté à l'égard de ces territoires anciennement colonisés, ainsi que ses autres anciennes colonies aujourd'hui indépendantes, au cours de la longue histoire coloniale de leur exploitation compulsive et extractiviste de leurs écosystèmes, de leurs sols, sous-sols, biodiversité et animaux humains et non-humains.*

42 Troisièmement, les principes 22 et 11 de la justice climatique appellent aussi à la reconnaissance des droits des femmes dans les Outre-mer et au développement d'alternatives aux énergies fossiles telles que les énergies renouvelables. *Une justice climatique pour les Outre-mer implique la mise en place de mesures spécifiques pour le respect des droits des femmes et la mise en place d'un changement radical des politiques énergétiques dans ces territoires.* Ces trois points me semblent fondamentaux en vue de réaffirmer la sacralité de la Terre-mère et de prendre en compte les droits des générations futures.

Justice climatique ou décoloniser le changement climatique ?

43 La quête d'une justice climatique infranationale concernant les Outre-mer comporte malgré tout un certain trouble. Un trouble inhérent à l'histoire de cette forme singulière de décolonisation sans souveraineté et aux modalités assimilationnistes des départementalisations après 1946 où l'intégration à l'ensemble républicain fut conditionnée à l'oubli et au silence sur l'histoire de la construction coloniale et esclavagiste de ces relations[64]. L'exigence d'une justice climatique pour les Outre-mer implique-t-elle nécessairement une validation implicite de la relation politique de ces territoires à la France hexagonale ? Les revendications d'égalité sous-jacentes aux exigences de justice supposeraient-elles d'entériner la relation postcoloniale Outre-mer/ Hexagone et de taire toute critique ? Faut-il « aimer la France » pour y exiger justice face au changement climatique[65] ? Les Outre-mer et leurs représentants n'auraient-ils pour seules perspectives politiques sur Terre que d'entonner *ad vitam aeternam* au Parlement le chant de leur dépendance à l'Hexagone et de leur vulnérabilité comme ressources d'action et de

[63]Diallo, Rokhaya, *La France du l'aimes ou tu la fermes ?*, Paris, Textuel, 2019.

[64]Reno, Fred, « Dependancy as strategy », in Henke, Holger et Reno, Fred (dir.), *New political culture in the Caribbean*, Kingston, The University of West Indies Press, 2022, p. 17–37 ; Constant, Fred, *Géopolitique des Outre-mer : entre déclassement et (re) valorisation*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2022, p.187-196 ; Bonilla, Yarimar, *Non-sovereign futures : French Caribbean politics in the wake of disenchantment*, Chicago, Chicago University Press, 2015.

[65]Ferdinand, Malcom, *Une écologie décoloniale*, *op. cit.*, p.11-49.

renoncer à un possible désir de souveraineté[66] ? Ce trouble qui conditionnerait l'exigence de justice climatique à une conformation au récit vertical de l'Hexagone envers les Outre-mer est entretenu par une compréhension de la justice climatique qui reste prisonnière de ce que j'ai appelé la « double fracture environnementale et coloniale de la modernité »[67], c'est-à-dire une approche qui tient pour séparées l'histoire environnementale du monde et la constitution coloniale de la modernité. Il reste encore possible d'appréhender les trois points évoqués d'une justice climatique infranationale pour les Outre-mer d'une manière techniciste. Aussi est-il important de préciser la différence entre l'exigence de justice climatique et l'exigence d'une décolonisation du changement climatique.

44 Dans une perspective environnementaliste voire techniciste, le changement climatique ne serait que ce processus physicochimique qui est certes causé à travers des inégales accélérations d'émissions de GES dans le monde et non par les inégalités historiques et contemporaines. Les réponses « politiques » seraient alors tout aussi technicistes, mesurées en limitations d'émissions en part par million, en degré de température, et non en termes de qualité de relations entre humains et avec les non-humains au sein des écosystèmes de la Terre. Tel est le langage principal des accords des COP qui réduisent le problème politique du réchauffement climatique à une politique économique de distribution de droits à polluer. Paradoxalement, même les slogans scandés par les mouvements pour le climat tels que « Sauvons le climat ! » participent à une compréhension dépolitisante faisant intervenir le climat comme principal acteur politique. La justice climatique serait ainsi réduite à une arithmétique des émissions avec des pondérations différenciées selon les territoires, occultant le principe politique de la justice. Or, cette équation, de même que ces slogans, ne contiennent aucun contenu politique (féministe, anticapitaliste ou anticolonial), ni de description des relations socio-environnementales qui relient les humains entre eux et avec les non humains. Autrement dit, « sauver le climat » ou « mieux répartir les émissions de gaz à effet de serre » ne contient aucune proposition politique du monde envisagé à l'horizon. Par conséquent, il reste possible d'imaginer une justice climatique qui ne changerait en rien le monde, ses dominations, injustices et inégalités.

45 C'est depuis cette perspective techniciste que l'on voit poindre le réflexe colonial à travers les répliques bien connues : « Ben, face aux désastres climatiques, heureusement que les Outre-mer sont français », « Que feraient-ils sans la France ? ». Est ici réaffirmée la posture d'une « France » qui après avoir pillé les écosystèmes de ces espaces, commis de nombreux crimes coloniaux envers leurs habitant·e·s[68], se présente en grande libératrice, maintenant les habitant·e·s des Outre-mer comme des êtres déficients, dont le propre serait d'être sauvés par la main blanche et innocente « française ». Dans le cas des Outre-mer, l'aide dispensée lors d'évènements climatiques intenses à l'instar des cyclones n'est pas perçue comme la coopération ou la solidarité internationale courante entre pays, par exemple lors des mégafeux. Au contraire, elle peut devenir la réitération d'une justification de la poursuite du rapport colonial aux Outre-mer et de la poursuite de la représentation de leurs habitant·e·s comme ces monstres à moitié français qui habitent l'en dehors de la France.

46 Cet impensé colonial et le trouble engendré constituent la limite des approches classiques de la justice climatique. Cela explique la nécessité non seulement d'une justice climatique, mais plus encore d'une *décolonisation du changement climatique*. Par cette expression, il s'agit d'abord de reconnaître la colonialité à l'œuvre dans les inégalités de contributions des activités humaines causant le réchauffement du climat, dans l'inégale distribution des conséquences, de

[66]Célestine, Audrey, *La fabrique des identités : l'encadrement politique des minorités caribéennes à Paris et New York*, Paris, Khartala, 2018 ; Verges, Françoise, *Le ventre des femmes : capitalisme, racialisation féminisme*, Paris, Albin Michel, 2017 ; Paris, Myriam, *Nous qui versons la vie goute à goute : féminisme, économie reproductive et pouvoir colonial à la Réunion*, Paris, Dialloz, 2020. ; Sptiz, Chantal, *L'île des rêves écrasés*, Papeete, Les éditions de la Plage, 1991. ; Césaire, Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 2004 [1950].

[67]« Principles of Environmental Justice », Washington DC, 1991, https://www.ejnet.org/ej/principles.pdf

[68]Latour, Bruno, *Où atterrir : comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte, 2017.

même que dans les inégalités de places, de paroles et de possibilité d'action au niveau national et international. La revendication d'une décolonisation du changement climatique appelle à joindre ensemble à la fois les mesures économiques et politiques de réduction des émissions, de redistribution des capacités d'adaptation et une reconfiguration politique du monde au sortir de la colonisation moderne à travers des relations entre ancien·ne·s colonisé·e·s et colons et leurs différents groupes sociaux, entre Nord global et Sud global, qui seraient fondées sur les principes d'égalité, de justice et de dignité. Cette exigence décoloniale fut déjà inscrite dans la déclaration des principes de la justice environnementale adoptés lors du « premier sommet national des peuples de couleur » de 1991 à Washington[69], déclaration qui a servi de modèle pour la Déclaration des principes de la justice climatique à Bali. Une exigence qui, de fait, excède les frontières nationales.

47 En attendant les possibles évolutions de la composition des Outre-mer, envisager une décolonisation du changement climatique à partir de la France implique un double déplacement épistémique et politique qui rend possible l'émergence réelle d'un autre monde au sortir de la colonisation et de l'esclavage. Deux précisions préalables sont nécessaires. Premièrement, la décolonisation du changement climatique en France, n'est pas une demande desdits « ultramarins » à la France, telle une demande d'assistance ou un appel à la charité. Cela donnerait l'illusion qu'il s'agirait encore de quelque chose d'accessoire voire de dispensable à la politique française du climat. Or, la décolonisation du changement climatique est tout aussi importante au regard des réalités sociales et économiques des Outre-mer que de celles du territoire hexagonal face à ses propres inégalités territoriales (notamment entre régions rurales et urbaines) et les discriminations imposées aux femmes, aux pauvres et aux personnes racisées vivant dans les quartiers populaires. Elle est au contraire l'une des conditions de l'élaboration d'une politique climatique française à la hauteur de cet enjeu majeur. Deuxièmement, il ne s'agit pas non plus de faire œuvre de *tokenism* en faisant figurer quelques personnes racisées dans les institutions pour se donner bonne image tout en maintenant intacte les structures historiques. Par exemple, bien qu'avoir un·e habitant·e racisé·e des Outre-mer comme ministre de l'Outre-mer est significatif symboliquement, cela ne modifie en rien la structure des relations postcoloniales entre Hexagone et Outre-mer.

48 La décolonisation du changement climatique depuis la France implique un déplacement épistémique radical double dans la façon d'appréhender à la fois le changement climatique et le territoire français à partir duquel il est pensé. Le premier déplacement épistémique nécessaire est celui d'une modification de la conception du territoire national français. Loin du seul territoire monolithique hexagonal européen, la France est un territoire multi-situé réparti au sein de trois océans. L'on resterait dans l'hypocrisie coloniale en se revendiquant de la « Métropole » et en louant la belle biodiversité ultramarine telle des trophées tout en refusant de reconnaître des places, des paroles et des dignités avec celleux qui habitent ces territoires. La reconnaissance de ces dignités ne peut faire l'économie d'un engagement politique et juridique fort face à l'histoire coloniale et esclavagiste à l'origine de ces rapports et de cette situation aujourd'hui. Cette reconnaissance doit impliquer comme le prévoit l'article 1er de la charte des Nations-Unies, « le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes », et donc la possibilité pour les territoires d'Outre-mer qui le souhaitent de modifier leur statut et d'accéder à la pleine et indépendante souveraineté. Réaliser que la France est un État multi-situé, construit à partir d'un Empire colonial et esclavagiste, est la condition de la compréhension du rapport géographique de la France au globe, de ses manières d'habiter voire d'occuper la Terre, de sa terrestrialité. La question « où atterrir ? », titre d'un ouvrage remarqué du philosophe des sciences, feu Bruno Latour, sera toujours biaisée si l'on fait l'économie d'une interrogation sur

[69] « Appel de Fort-de-France », France info, le 18 mai 2022, https://la1ere.francetvinfo.fr/appel-de-fort-de-france-des-elus-d-Outre-mer-appellent-l-etat-a-changer-sa-politique-d-aide-1284920.html

les points de départ coloniaux de la composition d'un monde[70]. On ne peut devenir terrestre ni « atterrir » sans d'abord engager une autre relation avec les territoires dont les violences ont permis à l'Hexagone de préserver certaines de ses terres.

49 Le second déplacement épistémique implique une refonte de la politique liant l'Hexagone et les Outre-mer au regard de leur importance écologique et la reconnaissance des habitant·e·s des Outre-mer comme des sujets politiques à part entière tant au niveau régional, national qu'international. La Déclaration de « Fort-de-France » du 18 mai 2022 (aussi désignée comme « appel de Fort-de-France ») rédigé lors de la conférence des RUP françaises rassemblant les président·e·s de régions de Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, la Guyane, La Réunion, et Mayotte atteste de la demande de cette refonte politique. Les élu·e·s notant « l'urgence d'ouvrir d'une étape historique pour [les] territoire d'Outre-mer » appellent à « refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacunes de [leurs] régions. »[71]

50 À côté des nécessaires redistributions économiques œuvrant à améliorer les conditions de vie, et à veiller aux respects des droits fondamentaux des habitant·e·s tels que l'accès à l'eau, ou l'amélioration des infrastructures de santé, il reste à inventer une relation politique entre Hexagone et Outre-mer qui tiennent compte de l'importance écologique de ces territoires. Si les 2,6 millions d'habitant·e·s en Outre-mer sont les premiers responsables de 80 % de la biodiversité française, alors, faire face au changement climatique implique de créer une modalité de représentation politique, une forme de démocratie environnementale (voire de démocratie climatique), qui soit à la hauteur de leur poids écologique. De la création d'un autre Parlement écologique qui opère sur une temporalité plus longue que les institutions actuelles à la délocalisation du ministère de l'Écologie en Guyane, à la création de sièges parlementaires additionnels dédiés aux enjeux écologiques, à l'accès à une plus grande souveraineté législative, ou encore à la création d'une représentation internationale des Outre-mer dans les COP, plusieurs réponses sont possibles.

51 Cette refonte requiert aussi des formes de redistribution en termes de productions scientifiques et d'accès à la recherche. Trop longtemps les Outre-mer ont été les territoires-objets d'un extractivisme colonial et scientifique[72] où la recherche scientifique n'était menée ni par ni pour les habitant·e·s de ces territoires. Or, encore une fois, vu leur importance écologique et leur exposition, ces territoires et, *en premier lieu leurs habitant·e·s*, auraient toute légitimité à constituer des pôles scientifiques de référence, toutes disciplines comprises, sur les enjeux écologiques. Enfin, pour des territoires ayant vécu de tels écocides[73] — une destruction massive et potentiellement irrémédiable des écosystèmes — à l'image des essais nucléaires, de l'extractivisme minier en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, des pollutions aux pesticides comme en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion, le financement automatique de tous les masters et thèses menés sur les enjeux écologiques par les habitant·e·s locaux serait un point de départ matériel fondateur pour sortir de la colonialité contemporaine à l'œuvre dans la politique scientifique sur le changement climatique et sur les Outre-mer. Plus qu'un financement de la recherche, c'est aussi le type de recherche et de science qui reste à repenser. Une recherche qui adopte le principe de la justice épistémique, reconnaissant les différentes sources et formes de production de savoir[74]. Une recherche qui reconnaît par exemple le rôle fondamental, politique

[70] Smith Tuhiwai, Linda, *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*, third edition, Bloomsbury, Londres, 2022.

[71] Cabanes, Valérie, *Un nouveau droit pour la Terre*, Paris, Point, 2021 [2016].

[72] Médina, José, *The epistemology of resistance*, Oxford, Oxford University press, 2012 ; De Sousa Santos, Boaventura, *Epistemologies of the South : justice against epistemicide ;* Londres, Routledge, 2016 ; Solbiac, Rodolphe, *La destruction des statues de Victor Schoelcher en Martinique : l'exigence de réparation et d'une nouvelle politique des savoirs*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 109-113.

[73] Táíwò, Olúfmi, *Reconsidering reparations : worldmaking in the case of the climate crisis*, New York, Oxford University Press, 2022.

[74] Ferdinand, *Une écologie décoloniale*, *op. cit.*, p. 390-400.

et épistémique des associations et collectifs de ces territoires depuis plus de 40 ans, tant dans la défense des écosystèmes que dans la conceptualisation des enjeux écologiques (ex. Zéro poison – zéro chlordécone et l'Assaupamar en Martinique, Vivre et Envie-Santé en Guadeloupe, 193 en Polynésie, Ensemble pour la Planète en Nouvelle-Calédonie, Sillages à la Réunion ou La jeunesse autochtone de Guyane en Guyane).

52 Enfin, décoloniser le changement climatique depuis la France implique aussi de penser ces mesures dans le cadre plus large des justices et réparations demandées face aux crimes de-l'esclavage et de la colonisation. Si le philosophe africain-américain Olúfémi Táíwò a bien montré comment des politiques de réparations concernant l'esclavage et la colonisation ne pouvaient se déployer sans une forme de justice climatique[75], l'autre versant est tout aussi important. Réitérant une proposition faite ailleurs, je pense que l'on ne saurait envisager la justice climatique sans l'adosser à des réparations face aux crimes historiques de la colonisation et de l'esclavage[76]. Avant d'être présentés aujourd'hui comme des territoires écologiquement importants pour la France, ces espaces furent considérés comme des « zones sacrifices »[77] de la France, où-l'exploitation compulsive des humains et non humains était pensée sans limite. Rappelons-nous que les derniers essais nucléaires français en Polynésie eurent lieu en 1996, soit 4 ans après que la France ait signé la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Rio[78]. Or, à ce jour, la France n'a jamais eu à rendre des comptes pour ces crimes coloniaux et post-coloniaux. Comment peut-on aujourd'hui revendiquer haut et fort, dans une forme d'innocence blanche[79], une responsabilité pour les écosystèmes de ces territoires sans, dans le même temps, prendre en compte la longue histoire de prédation coloniale et de déshumanisation des peuples qui y habitent ? *On arrive à la conclusion logique que l'on ne peut décoloniser le changement climatique, ni même la justice climatique sans, dans le même temps, décoloniser la France, tant son imaginaire politique de la nation ses institutions culturelles, scientifiques, et politiques et ses manières d'habiter la Terre*. C'est littéralement la possibilité d'un autre monde au sortir de la colonisation et de l'esclavage qui est en jeu.

Faire monde par-delà les Outre-mer

53 En guise de conclusion, il reste un autre point fondamental à aborder. Comme indiqué, le terme « Outre-mer » contient en lui-même la perspective coloniale de l'historique Empire français. Aussi l'exigence d'une décolonisation du changement climatique ne peut se restreindre aux frontières nationales de la France. Il serait bien contradictoire de proposer une politique décoloniale du changement climatique tout en se bornant aux frontières géographiques érigées par un ancien Empire colonial. En effet, les inégalités et discriminations de contribution, d'exposition et de vulnérabilité face au réchauffement climatique mises en cause dans les rapports entre Hexagone et Outre-mer français, héritées de la longue histoire coloniale de la modernité se retrouvent à l'ensemble de la surface de la planète. Ainsi, décoloniser le changement climatique depuis la France implique paradoxalement de sortir des seuls canaux infranationaux de communications et d'échanges entre territoires d'Outre-mer et Hexagone. Une décolonisation du changement climatique *depuis* les différents territoires des Outre-mer exige de continuer à poursuivre les échanges, les dialogues et les alliances avec au moins quatre types de territoires et formes de non-souveraineté dans le monde.

---

[75] Lopes de Souza, Marcelo, « « Sacrifice zone »: The environment – territory – place of disposable lives », *Community Development* Journal, vol. 56, N°2, avril 2021, p. 220–243.

[76] Voir l'association « 193 » : <https://www.oneheart.fr/assos/association-193-1014 ; Philippe, Sébastien et Statitus, Tomas, *Toxique : enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*, Paris, Presses Universitaires de France/humensis, 2021. ; Larbi Benchiha, *Bon baiser de Murora*, film documentaire, 53 min, 2016, http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/47636_1

[77] Wekker, Gloria, *White Innocence : Paradoxes of Colonialism and Race*, Durham, Duke University Press, 2016.

[78] Ferdinand, Oostindie et Veenendaal, *op. cit.*; Constant, *op. cit.*

[79] Misiedajn, Daphina, « Separate but equal in the protection against climate change ? The legal framework of climate justice for the Caribbean part of the Kingdom of The Netherlands », in *The Geographical Journal*, vol. 22 décembre 2022.

54 En premier lieu, loin d'être une exception française, les Outre-mer français font partie d'un ensemble de territoires « ultramarins » dans le monde acquis en partie lors de colonisations et conquêtes armées par des États tels que le Royaume des Pays-Bas, les États-Unis, le Danemark, Le Royaume-Uni, la Finlande, la Norvège, la Chine, la Corée du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Australie[80]. Figurent parmi eux : Porto Rico, les îles Vierges, les îles Samoa, les îles Mariannes et Guam (États-Unis) ; Aruba, Bonaire, Saint-Eustache, Saba, Curaçao et Sint-Marteen (Pays-Bas) ; Anguille, Montserrat, les îles Caïmans, les îles vierges Britanniques, les îles Turks et Caïques, Les Bermudes, les îles Pitcairn, les îles Falkland, et Sainte-Hélène (Royaume-Uni) ; les îles Féroé et le Groenland (Danemark) ; les îles Cook et Tokelau (Nouvelle-Zélande). La plupart de ces territoires non souverains sont situés entre les latitudes tropicales concentrant à la fois des points chauds de biodiversité, mais aussi une forte exposition aux conséquences du changement climatique. Certains, tels que le Groenland, sont devenus des points stratégiques pour comprendre et suivre l'évolution du changement climatique. Mais il n'est pratiquement jamais mentionné qu'il s'agit d'un territoire non souverain avec plus de 50 000 personnes y compris le peuple Tunumiit. À l'instar des Outre-mer français, tout en ayant peu contribué au changement climatique, ces territoires et leurs habitant·e·s sont aussi pris dans des rapports d'inégalités territoriales, de marginalisation politique et juridique par rapport à leurs États tutélaires. C'est ce que montre l'étude de la chercheuse Daphina Misiedjan concernant les territoires Outre-mer des Pays-Bas[81].

55 En second lieu, l'on trouve aussi un ensemble de territoires abritant différents peuples autochtones avec des niveaux d'autonomie législative et politique divers. On y trouve les territoires tels ceux des peuples Lakota et Sioux aux États-Unis, Guarani, Krenak et nombreuses communautés maronnes au Brésil, Kalinas et Bonis en Guyane, Saramakas au Surinam, Walpiris et Mangalas en Australie, Lenkas au Honduras, Bakas et Twas en République du Congo, les Ogonis au Nigéria, les Samis en Norvège, les Nuns premières nations du Canada, les Kanak en Nouvelle-Calédonie/Kanaky et Maohis en Polynésie. La carte réalisée par l'association Native Land Digital permet de visualiser ces territoires à l'échelle du globe[82]. Ces peuples qui n'ont que peu contribué au réchauffement climatique se retrouvent plus exposés aux conséquences tout en étant dans des conditions sociales précaires et demeurent marginalisés politiquement au sein de leur État tutélaire ainsi que sur la scène internationale.

56 Troisièmement, figurent des territoires qui, bien qu'officiellement indépendants et souverains, se retrouvent dans des formes de dépendance et de domination économique et politique soit vis-à-vis de leur ancienne Métropole coloniale à travers des accords secrets à l'instar de la « France-Afrique[83] », soit vis-à-vis des pays dits du Nord et des institutions telles que la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le Fonds Monétaire International (FMI). Comme nous l'ont montré les penseur·se·s des théories et pratiques décoloniales et anticoloniales tels que Anibal Quijano, Walter Mignolo, Catherine Walsh, Arturo Escobar, Walter Rodney, Macarena Gomez-Barris et bien d'autres, la colonialité forgée pendant les périodes de colonisation et d'esclavage se poursuit par-delà les indépendances dans les modes de relations, la compréhension du pouvoir, des savoirs, de l'Être, les manières d'habiter la Terre et même dans les manières de protéger l'environnement[^84]. Ce sont des territoires statutairement indépendants avec leurs propres organisations politiques et législatives. Pourtant le régime

[80]Disponible ici : https://native-land.ca/

[81]Thomas Borrel, Amzat Boukari-Yabara, Benoît Collombat (dir.), *L'empire qui ne veut pas mourir : une histoire de la Françafrique*, Paris, Seuil, 2021.

[82]Walsh, Catherine & Mignolo, Walter, *On decoloniality : concept, analysis, praxis*, Durham, Duke University Press, 2018 ; Mbaria, John, et Ogada, Mordecai, *The big conservation lie*, Auburn, Lens & Pens, 2017 ; Escobar, Arturo, *Sentir-penser avec la Terre : l'écologie au-delà de l'occident*, (trad. A. Bonvallot et. al), Paris, Seuil, 2018 ; Blanc, Guillaume, *L'invention du colonialisme vert : pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion, 2022 ; Rodney, Walter, *Decolonial marxism : Essays from the Pan-African Revolution*, New York, Verso, 2022 ; Quijano, *op. cit.* ; Gomez-Barris, Macarena, *The Extractive Zone : Social Ecologies and Decolonial perspectives*, Durham, Duke University Press, 2017.

[83]Jones, Terry, « Apartheid Ecology in America. On Building the Segregated Society », *Black World*, vol. 24, N° 7, mai 1975, p. 4-17 ; Ouassak, Fatima, *La puissance des mères : pour un nouveau sujet révolutionnaire*, Paris, Découverte, 2020 ; Ouassak, Fatima, *Pour une écologie pirate : et nous serons libres*, Paris, La Découverte, 2023.

néolibéral du marché international et le gouvernement par la dette imposent des contraintes à ces pays qui de fait portent atteinte à leur souveraineté. Cette situation est particulièrement problématique pour les Petits États Insulaires en Développement (PEID). De la Barbade à Tuvalu, en passant par l'Île Maurice, et Samoa, les PEID issus de la vague de décolonisation de la deuxième moitié du 20e siècle se retrouvent aussi dans une situation d'inégalité politique et économique sur l'échiquier capitaliste international tout en étant en première ligne des conséquences du changement climatique.

57 Enfin, quatrièmement, les quartiers populaires et singulièrement les quartiers populaires de plusieurs pays dits du Nord constituent aussi des territoires pris dans des formes de non-souveraineté, particulièrement exposés et vulnérables aux conséquences du changement climatique telles que les vagues de chaleur, où vivent une majorité de personnes racisées issues de l'immigration postcoloniale. Mis au ban de la société dans des formes d'écologie-apartheid, ces habitant·e·s, souvent racisé·e·s et issus de l'immigration postcoloniale à l'image de la Seine—Saint-Denis en Île-de-France, ne sont pas, elleux aussi, pensé·e·s comme des sujets politiques à part entière pouvant proposer leurs propres conceptions du monde et de la Terre, leurs propres écologies[^85].

58 Ces territoires (Outre-mer, territoires autochtones, PEID, quartiers populaires) concentrent pour la plupart les caractéristiques suivantes. Bien qu'ayant peu contribué au réchauffement climatique, ils sont exposés de manière disproportionnée à ses conséquences tout en étant plus vulnérables économiquement, socialement et écologiquement. Ce sont des territoires anciennement colonisés par les anciens Empires de l'Occident qui restent marginalisés au sein de leur propre État et sur les scènes internationales de discussion du changement climatique. Reconnaître qu'une partie des inégalités au cœur du changement climatique suit la fracture coloniale de la modernité occidentale tant dans les causes et conséquences que dans les arènes politiques nationales et internationales où se construisent les politiques en réponse implique une modification profonde dans la manière d'appréhender le changement climatique et d'y répondre.

59 En somme, l'on ne saurait résoudre la crise climatique globale sans une décolonisation totale du monde occidental. L'on ne saurait inventer un monde commun face à ces dérèglements en cours sans la pleine, digne et égale participation de ces innombrables voix de la Terre. Celles dont les présences rappellent chaque jour l'échec existentiel du projet colonial de l'Occident et dont les timbres portent, avec puissance, le chant des exigences d'égalité, de liberté et de dignité.

60 Carte des Outre-mer français réalisée par Aude Chesnais en 2021.

Version en ligne : https://plurivers.net/revue-plurivers-1/justice-climatique-pour-les-outre-mer-pour-une-decolonisation-du-changement-climatique-depuis-la-france.html

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.